

## agenda

**Dimanche 8 juin**  
Brocante



**13 juin**  
Scène musicale  
En partenariat avec AMEM



**20 au 23 juin**  
Fête communale



**Vendredi 11 juillet**  
Concert



**Lundi 14 juillet**  
Fête nationale



MSE ACTUALITES est  
rédigé et mis en page  
par les élus de  
la commission information  
et communication



Le mois dernier, nous commémorons la fin de la seconde guerre mondiale. Le 8 mai 1945 annonçait enfin la paix retrouvée :

plus de France libre ou de France occupée, le pays était libéré et le processus de reconstruction pouvait s'amorcer. La fin du conflit a permis de lever le voile sur la réalité du nazisme, l'horreur des camps, des tortures...

60 millions de civils et de militaires ont perdu la vie. 6 millions de juifs ont été exterminés dans le monde dont 1,5 million d'enfants. En France, 166 000 personnes ont été déportées parce que juif, parce que tzigane, parce que résistant à l'occupant, parce qu'homosexuel, parce que poète épris de liberté...

Ce conflit a marqué à jamais les personnes qui l'ont vécu, les familles meurtries par la perte d'un proche, les familles déplacées... Nous ne pouvons pas oublier ! Pas plus que nous ne devons oublier que c'est le fascisme qui a conduit à un tel désastre.

Comment, 80 ans après, certains peuvent encore y faire référence ? Comment peuvent-ils oser une politique basée sur la peur de l'autre, sur une quelconque suprématie de quiconque ? C'est une menace pour nos démocraties, c'est cette logique qui mène aux conflits.

Loin des idéologies mortifères, seule la paix peut garantir le

développement de l'humain. Il est inacceptable que des conflits sanglants déchirent le monde, que la guerre soit à la porte de l'Europe, qu'un état soit rayé de la carte au Proche Orient. Nous devons condamner fortement ces actions et leurs responsables !

La France doit tenir tout son rôle mais ce n'est sûrement pas en se lançant, à fond perdu, dans des dépenses militaires que nous pourrions garantir un avenir radieux pour les générations futures.

La guerre profite toujours à ceux qui la décident, jamais à ceux qui la font !

Il faut investir pour le vivant, dans ce qui nous rapproche, ce qui nous entoure. Créer les conditions du vivre ensemble tout en garantissant le libre arbitre de chacun, c'est ce qui nous guide au conseil municipal. Nous nous efforçons, dans nos prérogatives à maintenir les liens entre les habitants, à préserver ce cadre de vie qui nous est offert. Vous le découvrirez dans les articles développés dans ce bulletin.

Réservez, dès à présent, votre week-end du 20 au 23 juin, nous vivrons un grand moment de convivialité lors de notre fête communale. Elle aura, cette année, son point d'orgue lors de la cavalcade du dimanche après-midi.

L'occasion pour tous de nous retrouver.

Le Maire,  
Alain Boucher



## Petits champions de la lecture



Les Petits Champions de la lecture est un concours qui invite les enfants des classes de CM1 et de CM2 à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix.

Juliette, Emmanuelle, Leila, Nathéo et Soline, élèves de notre école Eugène Cauchois nous racontent cette expérience :



Les élèves de CM1

« Pendant plusieurs mois, les élèves de CM1/CM2 B de l'école Eugène Cauchois se sont entraînés à lire des extraits de livres pour participer à un concours de lecture «Les petits champions de la lecture ». Ils sont partis de l'école pour se rendre dans la salle du conseil municipal de Monchy-Saint-Eloi. Là, une demi-classe de 6<sup>ème</sup> du Collège Emile Lambert les a rejoints. Le concours a donc commencé. Un par un les élèves ont lu devant un jury composé : du maire, de deux enseignantes (la maîtresse et Mme Bidon, enseignante de français du collège), d'une élue, de deux parents d'élèves et de la bibliothécaire. Malgré le stress,

tous les élèves ont lu avec courage. Puis, ils ont pu profiter d'un petit goûter et se dégourdir les jambes. Une quinzaine de minutes plus tard ils sont rentrés de nouveau à l'intérieur de la salle. Une fois réinstallés, les élèves ont été appelés pour se faire remettre des diplômes de petits champions de la lecture. Deux photos ont été prises, une des CM1 et une du groupe CM2. Puis, un classement de six élèves a été annoncé dont la grande gagnante Lyah Palcy Piquemal faisait partie.»



Les élèves de CM2

Voici quelques ressentis de participants.

### Témoignages d'élèves:

#### Léane Giraudet

J'étais stressée mais fière de moi.

#### Léo Vidal

J'avais hâte. J'étais fier de moi et soulagé.

#### Lyah Palcy Piquemal

J'étais un peu stressée et j'avais très peu confiance. A l'annonce de ma victoire, j'étais choquée et émue.

L'aventure s'est poursuivie pour Lyah Palcy Piquemal mercredi 5 mars.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir une des 5 demi-finales du département. 18 élèves, venus de différents établissements scolaires, se sont succédés sur l'estrade pour lire à haute voix.

La délibération du jury n'a pas été facile face à la qualité de lecture des participants. Toutefois, il lui fallait désigner une petite championne et un petit champion : Pauline de Pierrefonds et Ismaël de Laigneville sont les lauréats de cette demi-finale.

Ils se sont rendus le 29 mars à Fontaine Chaalis pour la finale de l'Oise. Nous leur souhaitons bonne chance.

Bravo à tous les enfants pour leur engagement à ce concours National.



Les participants et le jury de la demi finale



Samedi 15 mars, le Carnaval de Printemps a animé et coloré les rues de la commune.

Petits et grands étaient déguisés et ont défilé derrière Monsieur Carnaval.



Pour symboliser la fin de l'hiver, Monsieur Carnaval a été brûlé près du terrain de sports sous les applaudissements des enfants.



Un bal attendait, ensuite, tous les participants dans la salle polyvalente .  
L'après-midi s'est terminée sur les notes sucrées d'un goûter offert par le comité des fêtes.



## La vie de la commune



### Plantations des haies



Ces dernières années, 70% des haies ont disparu ! Promouvoir leur installation et leurs apports au niveau de l'écosystème est l'objectif du dispositif « Sensibilis'haies », porté par la Fédération des chasseurs de l'Oise.

Cette opération participative et citoyenne a eu lieu samedi 1er mars. Les bénévoles se sont retrouvés aux abords du parc sportif, derrière les habitats médicalisés de la fondation Léopold Bellan.

Les espèces végétales ont été choisies en fonction des conditions de sol et de climat de notre région : les mélanges du projet Sensibilis'haies comportent des essences de taille variée, aux propriétés diverses.



### Création d'un vignoble



Dans la continuité de notre volonté politique de réintroduction d'ilôts de diversité au centre du village, la création d'un vignoble est envisagée sur une parcelle communale.

Une étude de faisabilité est prévue dans les prochaines semaines.

Pour suivre et faire vivre ce projet, tous les bénévoles expérimentés ou novices sont les bienvenus.

Si cette aventure vous intéresse, merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.



### Proposez-leur un nid !



Depuis 1989, les effectifs d'Hirondelles rustiques ont diminué de 42% en France, soit près de la moitié des populations en moins selon la LPO. La perte de zones de chasse (prairies, zones humides), la rénovation de bâtiments agricoles et l'usage intensif des pesticides en sont la cause. Par ailleurs, elles se retrouvent de plus en plus souvent face à des portes closes qui leur étaient autrefois ouvertes pour nidifier.

Si vous avez une grange, un garage ouvert, une cave ou encore d'autres bâtiments favorables, nous recherchons des volontaires qui seraient intéressés de les accueillir !

Dans ce cadre, la commune de Monchy-Saint-Éloi en partenariat avec Picardie Nature peut vous donner directement un ou des nids selon vos possibilités d'accueil, et vous accompagner pour la pose, avec en bonus une petite carte postale mettant à l'honneur ce bel oiseau.



Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter l'association Picardie Nature par mail à l'adresse suivante [cecile.prince@picardie-nature.org](mailto:cecile.prince@picardie-nature.org), ou par téléphone au 07.68.07.23.24



## Plan aménagement



L'aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le Code forestier, elle donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années environ. Son objectif : gérer de manière durable ces forêts, relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels...).

Concrètement, ce plan de gestion précise, par exemple, les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt.

Ce document est réalisé en concertation avec l'Office National des Forêts. Il se fonde sur des études très approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure.

Le plan d'aménagement 2009-2023 avait pour objectif la reprise d'une gestion sylvicole. La municipalité avait défini l'accueil du public comme fonction principale sur l'ensemble de la forêt suivi de l'enjeu environnemental. Il était néanmoins séparé en deux séries :

- Une 1ère série dont l'objectif principal était l'accueil du public suivi de la production ligneuse, cette série, originellement de 78,17 hectares, une fois enlevés la surface de la ligne EDF et des milieux particuliers hors sylviculture, sa surface finale est portée à 74,52hectares. Le traitement engagé fut une conversion des peuplements issus de taillis sous futaie en futaie régulière par parquets de 0,30 à 1 hectare. Les peuplements étaient composés de chênes sessiles, hêtres et de nombreux autres feuillus disséminés ou en bouquets, de châtaigners, tilleuls, robiniers. . .

- Une 2ème série dont l'objectif était la fonction écologique suivi de l'accueil du public. Cette série comprenait 24,23 hectares et a repris les propositions de gestion élaborées par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CEN). Le traitement fut la restauration et la conservation des milieux qui s'apparentent à de la futaie irrégulière par bouquets.

Aussi, par délibération en date du 17 octobre 2024, le Conseil Municipal a voté un nouveau plan d'aménagement pour la période de 2024 à 2043 avec les objectifs suivants :

- 1 - Maintenir un état boisé permanent
- 2 - Améliorer la desserte de la forêt
- 3 - Conserver et accroître la biodiversité du massif
- 4 - En faire un lieu agréable pour la promenade des habitants de la commune
- 5 - Maintenir une gestion sylvicole en lien avec la production biologique de la forêt.

**Le plan d'aménagement validé par les services de la Préfecture est consultable en mairie.**



# La vie de la commune



## Balayeuse



Comme chaque année, la commune renouvelle son contrat avec la société IMB Environnement pour l'entretien des rues communales.

Aussi, vous trouverez ci-dessous les dates et le parcours de la balayeuse; merci de veiller à ne pas laisser vos véhicules stationnés dans la rue lors de son passage.

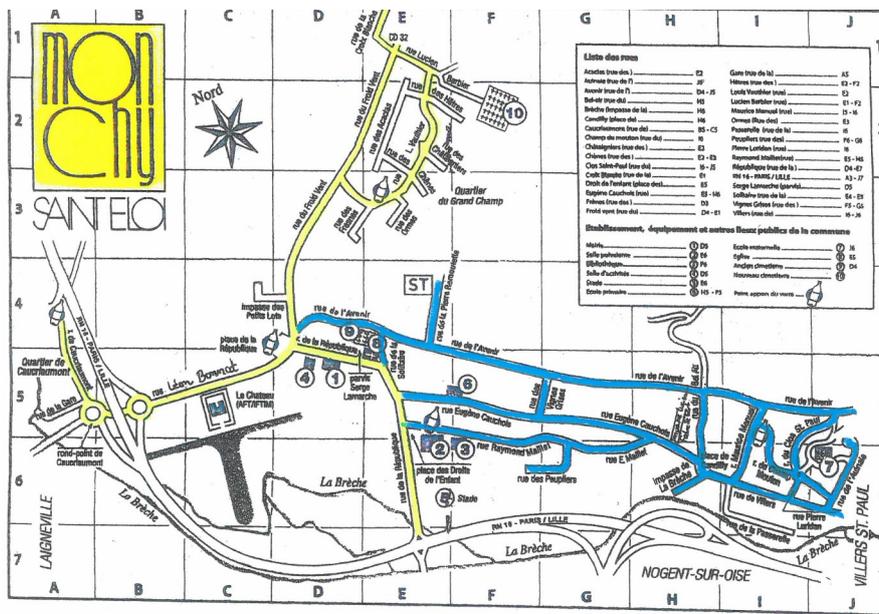
### Parcours jaune :

Rues de Caucraumont, Léon Bonnat, de la République, de Froidvent, Louis Vauthier, Lucien Barbier, de la Croix Blanche.

Mercredi 2 juillet

Mercredi 3 septembre

Mercredi 5 novembre



### Parcours bleu :

Rues de l'Avenir, de la Solitaire, de la Pierre Rémoquette, des Vignes Grises, du Bel Air, Maurice Menuel, Champ du mouton, Raymond Maillet, des Peupliers, impasse de la Brèche, de Villers, de l'Aulnaie, Clos St Paul.

Mercredi 4 juin

Mercredi 6 août

Mercredi 1er octobre

Mercredi 3 décembre



## Mise en fourrière



Nous constatons régulièrement des véhicules stationnés de façon abusive sur la commune et parfois, ne circulant plus du tout ou hors d'usage.

Aussi, si les véhicules se trouvent sur une voie, publique ou privée, ouverte à la circulation publique, le code de la route leur est applicable.

La mise en fourrière du véhicule peut donc être prescrite, entre autres, dans les cas suivants :

- stationnement en un même point de la voie publique pendant plus de 7 jours consécutifs ou pendant une durée inférieure mais excédant celle fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police (art. L 417-1 et R 417-12 du code de la route) ;
- véhicules constituant une entrave à la circulation (art. L 412-1 et R 412-51) ;
- véhicules qui compromettent la sécurité des usagers de la route, la tranquillité ou l'hygiène publiques, l'esthétique des sites et des paysages classés et la conservation ou l'utilisation normale des voies, notamment par les véhicules de transport en commun (art. L 325-1, art. R 412-14) ;
- véhicules réduits à l'état d'épave ou en voie de le devenir (art. L 325-1).

Nous avons renouvelé notre convention avec une fourrière automobile et une opération d'enlèvement sera prochainement organisée.



## La vie de la commune



### Consultations à l'hôpital Paul Doumer



Depuis le début du mois de décembre 2024 , l'hôpital Paul Doumer a ouvert des consultations médicales sans rendez-vous **pour les personnes âgées de 60 ans et plus, du lundi au vendredi de 9h à 12h.**

Contact pour tous renseignements :

Téléphone : 03 44 31 56 96 - Email : [service.consultation.vpd@aphp.fr](mailto:service.consultation.vpd@aphp.fr)

Adresse : 1 rue de l'Hôpital, 60140 Labruyère



### Départ d'un agent communal



Christophe CASTELLAIN, arrivé aux services techniques le 1er décembre 2021, a fait valoir ses droits à la retraite le 1er mars dernier.

Sa polyvalence et sa maîtrise de la maçonnerie nous ont permis de mener à bien divers travaux sur la commune.

Nous lui souhaitons une belle retraite !



### Fête communale 2025



Avec l'arrivée des beaux jours, l'envie de jardiner revient. Le temps du renouveau, des plantations.

Comme chaque année, la commune organise le concours des maisons fleuries. C'est le moment de préparer vos parterres et jardinières. N'hésitez à vous inscrire, osez participer à ce concours. Un bulletin d'inscription vous est joint et est également disponible en mairie, à la bibliothèque et sur notre page Facebook.

Sortez vos gants et émerveillez le regard de notre jury qui passera le samedi 21 juin dans la matinée.

2025 est une année de cavalcade, rejoignez-nous pour défiler dans les rues de la commune.

Afin de décorer vélos, trottinettes non motorisées, même une poussette, du papier crépon est à votre disposition à la bibliothèque. Rachel se chargera de vous en donner.

Vous trouverez le programme complet de ce week-end festif en page centrale.



**Rendez-vous  
sur notre  
site ...**



## Le Facebook de la commune



**Vendredi 13 juin  
18h30**



**Ça swingue  
à la salle polyvalente!**

La Musicale de Monchy Laigneville, le big band de l'école de musique de Montataire et les élèves de l'école Cauchois vous proposent un concert gratuit.



[www.monchysainteloi.fr](http://www.monchysainteloi.fr)

# Informations pratiques

## Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h à 18h  
Mardi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h  
Mercredi : 8h45 à 10h30 et de 16h à 18h  
Jeudi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h  
Vendredi : 16h à 18h

## Renseignements et rendez-vous :

03 44 71 00 68

### Courriel :

[mairie.monchysainteloi@orange.fr](mailto:mairie.monchysainteloi@orange.fr)

**Notre site :** [www.monchysainteloi.fr](http://www.monchysainteloi.fr)

**Page Facebook :** Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Monsieur le Maire assure une permanence sans rendez-vous en mairie tous les lundis de 16h00 à 18h00. (sauf pendant les vacances scolaires)

## Recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

## Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris le permis de conduire.

## Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

Mercredi :  
9h à 12h et de 14h à 18h  
Vendredi de 14h à 18h  
Samedi :  
9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Téléphone :** 03 44 71 16 49

### Courriel :

[bib.monchysainteloi@orange.fr](mailto:bib.monchysainteloi@orange.fr)

### Catalogue en ligne :

<http://monchy-saint-eloi-pom.c3rb.org>

# État civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche « Accord pour publication d'acte d'état civil ».

Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

### Ils sont nés :

**CHEVRIER DUCROCQ Ethan, le 2 février 2025**

**CONDE Aminata, le 19 février 2025**

### Ils se sont mariés :

**M. BOUCHER Franck et Mme DA ROCHA BRANDAO Carolina, le 15 février 2025**

**M. BARRÉ Damien et Mme DECONCEICAO Carole-Anne, le 26 avril 2025**

**Mme DESCAMPS Béatrice et Mme RIVIÈRE Sabrina, le 10 mai 2025**

### Il nous a quittés :

**M. JEANNIN Claude, le 3 février 2025**



[www.monchysainteloi.fr](http://www.monchysainteloi.fr)

